

Discours prononcé à la Convention de Waltham

Par l'hon. Pascal Poirier, Sénateur, de Shediac, N. B.

RELATIONS ENTRE CANADIENS ET ACADIENS

Les relations entre Acadiens et Canadiens ? Mais elles doivent rester toujours ce qu'elles sont aujourd'hui ; ce qu'elles ont été de tous temps : cordiales et fraternelles. Il ne doit pas, il ne peut pas en être autrement.

Nous représentons les uns et les autres le grand effort de la France en Amérique. Nous y perpétons sa langue, sa civilisation, sa foi.

D'autres sont venus poussés par l'affreuse cupidité du lucre, et y ont fait œuvre de rapine et de sang—ce sont les Espagnols.

D'autres, chassés de leur pays par l'intolérance religieuse, sont venus y chercher pour eux-mêmes une liberté qu'ils reprirent d'abord aux autres—ce sont les Anglais.

Une troisième nation est venue, plus désintéressée que les deux autres, plus généreuse et portant dans son cœur et sur son front un idéal plus élevé—elle s'était donnée pour mission principale "l'extension du royaume de Dieu parmi les infidèles."

Cette nation c'est la France, et la France en Amérique, depuis trois cents ans, ce sont les Acadiens et les Canadiens.

Les Espagnols et les Anglais se sont merveilleusement développés sur ce continent ; ils y ont trouvé amplement ce pourquoi ils étaient venus—les Espagnols de l'or plein leurs galleons, les Anglais et leurs successeurs, une liberté féconde, qu'à leur tour ils ont répandu à pleines mains dans le monde.

L'idéal des Anglais valait mieux que celui des Espagnols. Aussi, en même temps que la liberté qu'ils cherchaient, Dieu, comme à Solomon qui ne demandait que la sagesse, leur a donné en surplus la richesse et la puissance.

N'est-il pas évident, Messieurs, que notre mission à nous Français n'est pas toute remplie en Amérique, puisque nous n'avons pas encore recueilli toute la moisson que nos pères y ont semée ? Allez chercher le royaume de Dieu, leur fut-il dit, et le reste vous sera donné par surcroît.

Ils sont venus, ils ont cherché, ils ont trouvé le royaume de Dieu, qu'ils ont fait partager aux tribus indigènes, comme on partage entre frères le pain et le sel ou comme on fait passer à ses amis une coupe généreuse. Mais le surcroît promis, où est-il ? Quand l'avons-nous reçu ?

Les Espagnols, les Portugais, les Anglais et les Américains, qui sont aussi des Anglais, sont aujourd'hui autonomes, indépendants, où ils sont les maîtres de leurs destinées politiques ; tandis que nous, nous avons perdu toute domination particulière sur ce continent dont tous les Etats sont désormais occupés. Il y a des Français en Amérique, mais il n'y a plus de France.

Est-ce la fin pour nous ? Le règne de la France s'achève-t-il, lorsque celui des autres nations commence à peine ? Cela ne saurait être, messieurs. Si l'ouvrier de la onzième heure reçoit souvent le salaire de celui de la sixième, il n'est écrit nulle part que l'ouvrier expert et fidèle ne recevra pas autant que le manoeuvre.

Or, dans l'œuvre colonisatrice et civilisatrice de l'Amérique, les ouvriers de la France, missionnaires et colons, ont été des ouvriers experts et fidèles.

C'est ici, dans la poursuite en commun de la carrière qu'il nous reste à parcourir, de l'héritage, du "surcroît", que nous devons recevoir un jour, que les relations entre les Acadiens et les Canadiens doivent être cordiales et fraternelles.

Comme dans les associations po-

litiques des Grecs antiques, où tous les groupes avaient des droits égaux, il importe dans notre famille française, que chacun soit sur un pied d'absolue égalité avec chaque autre. Une province est-elle plus forte que sa voisine ; une communauté de citoyens plus riches que telle autre, cet avantage de la force et de la richesse ne confère qu'un seul droit à ceux qui le possèdent—l'obligation de tendre plus généreusement et plus efficacement la main aux frères déshérités, et faibles, tout en se gardant de faire indécemment sentir le service rendu.

Quoique arrivés après les Acadiens, les Canadiens-Français ont conquis par leur nombre, par leur influence, par le sillon lumineux et profond qu'ils ont tracé dans notre histoire, le droit d'ainesse parmi les Français d'Amérique. Comme à l'ainé, quand le père de famille n'est pas là pour présider, c'est à eux que revient la première place, parce qu'ils ont joué et qu'ils sont appelés à jouer encore le premier rôle sur notre scène française.

Et laissez-moi le déclarer ici, en présence d'une convention d'Acadiens, le Canadien-Français mérite par ses aimables qualités et ses hautes vertus de présider aux destinées de la race française en Amérique.

Nommer un président, ou, dans l'occurrence, concéder aux Canadiens-Français la première place, ce n'est pas pour les autres membres abdiquer leurs droits et leurs prérogatives. C'est témoigner du désir de procéder plus régulièrement et plus efficacement. C'est désigner le "primum inter aequos."

Individuellement, homme pour homme, avec une égale instruction, avec les mêmes moyens, un Acadien vaut, toujours et partout, un Canadien-Français, vaut un Français de France ou des colonies, vaut un Anglais d'Angleterre ou d'Amérique, est l'égal en toutes choses de tout homme créé à l'image de Dieu, et possède essentiellement les mêmes droits imprescriptibles.

Insistons, Messieurs, sur cette déclaration de principe et de droit. Il n'y a là ni orgueil ni vanité. Comme race et comme individus ; par notre origine française et par notre origine acadienne ; par ce que nos pères venus de France nous ont légué de sentiments d'honneur et de virilité et parce que nos pères, nés en Acadie, ont ajouté à cet héritage ; par le sang qui coule dans nos veines ; par le baptême qui nous a faits enfants de Dieu ; par notre foi chrétienne et catholique ; par notre langue française, la plus belle qui soit parlée sous la voûte bleue du ciel ; par nos glorieux confesseurs de la Foi, et tous les Acadiens furent, en 1755, des confesseurs de la Foi et de la France ; par la suite inouïe de malheurs qui nous assaillit dès notre première arrivée en la Nouvelle-France, qui s'est acharnée à nous durant tout le cours de notre histoire et qui nous poursuit encore ; par nous-mêmes ; par notre patrie nationale ; par notre loi toute entière, nous valons de toutes façons ce que valent les meilleurs en Amérique. Ne courbons nos fronts humiliés devant personne, excepté devant Dieu et pour l'amour de Dieu. Autrement et pour tout autre motif, ce ne serait pas de l'humilité, ce serait de l'abjection, du mensonge, de la lâcheté.

On a essayé de nous tuer, en haut lieux, et l'on est presque parvenu, en faisant longtempis croire aux nôtres qu'un Acadien n'était ni propre ni habile aux fonctions politiques ni aux hautes situations de l'Etat. Ce travail maudit s'est fait à la Nouvelle-Ecosse surtout, et au Cap-Breton particulièrement,

où, pendant un très long temps, il fut presque impossible à un candidat acadien de se faire élire aux assemblées législatives. Demandez plutôt à mon vieil et très excellent ami, M. Rémi Benoit, que j'apprends ici, quels moyens ont été employés et par qui, pour l'empêcher d'arriver à la députation, soit à Halifax, soit à Ottawa.

Les mêmes procédés, les mêmes moyens—et le respect qu'il faut avoir m'empêche de nommer ici ces procédés et les personnes qui les ont employés contre nous—furent également mis en œuvre dans les comtés français de Kent et de Gloucester, au Nouveau-Brunswick, lorsque le rum, l'argent et la violence ne suffisaient plus à corrompre les suffrages. Et cela dura jusqu'à ce qu'enfin notre ami, M. le juge Landry, le premier et le plus excellent champion laïque des intérêts acadiens, se fit élire dans un comté en grande majorité protestant.

Alors seulement on avoua qu'un Acadien ou un Français ou un Canadien résidant parmi nous, pouvait avoir autant de qualités représentatives, autant d'esprit, autant de talent, être aussi digne de confiance, et s'il était instruit, posséder autant d'éloquence et de diplomatie, pouvait enfin faire un aussi habile ministre qu'un Anglais protestant, voire même un Irlandais catholique. Il fallut se rendre à l'évidence.

On s'est aperçu, depuis, qu'un Acadien peut même siéger au banc de la cour suprême—en Acadie comme à la Louisiane—et faire un juge éclairé savant et intègre. Au point de vue politique et civil la bataille est gagnée ; nos gens ont pris confiance et les hommes à mettre à notre tête ne nous manquent pas.

Mais voici que les mêmes, les anciens procédés recommencent sur le terrain religieux et par à peu près les mêmes personnes. Nous n'avions pas d'hommes, selon eux, pas un seul, nous n'en pouvions pas avoir, qui fussent dignes d'être députés à Ottawa, ministre à Frédéricton, ou juge à la Cour Suprême.

On trouve maintenant, et l'on décrie "ex cathedra", qu'il n'y a pas parmi le clergé acadien, un seul prêtre qui soit propre à faire un évêque. C'est pour cela, dans l'intérêt pur de la religion, que nous n'avons jamais eu d'évêque dans le passé, que nous n'en avons aucun aujourd'hui et que nous n'en aurons jamais dans la suite des âges, s'il en dépend d'eux.

Puisque nous sommes ici en convention nationale, il faut bien que nous parlions de ce qui affecte notre nationalité. Il ne saurait, d'ailleurs, y avoir grand mal à dire ce qu'il n'y a nul mal à faire.

Or, voici ce qui se fait—une campagne en règle de dénigrement contre nos prêtres acadiens ; et aussi, jusqu'à un certain point, contre nos prêtres canadiens.

Il est désormais connu à Rome et à Québec, tout comme à Halifax et à Chatham, qu'il n'y a pas de prêtre acadien, ni aux îles Madeleine, ni à l'île-du-Prince-Edouard, ni au Cap-Breton, ni à la Nouvelle-Ecosse, ni au Nouveau-Brunswick, qui soit digne—comparativement à leurs détracteurs—d'être évêque.

Et pour que le fait soit bien constaté ; pour que personne n'en doute, et surtout ne mette en doute la sercine impartialité de ce jugement de dégradation, on vient de faire confirmer selon toutes les règles par nos amis de Québec, dont on a certainement en ceci surpris la bonne foi et la religion envers leurs frères et confrères d'Acadie.

(Suite à la 6me page)

LAWRENCE, MASS.

(De Notre Correspondant Spécial)
Mlle. Maggie DesRoches est en visite à Providence R. I., cette semaine.

M. Pierre O. Bernier, de Lowell, était en visite ici, dimanche le 24 courant.

Dame Jean J. Chia son était en visite à Lowell, mardi le 26 courant.

LE BERCEAU—Est née à Dame Jean P. DesRoches, le 23 courant, une fille.

Le 24 courant, à Dame Patricia S. Richard, une fille.

M. Charles D. Martin et sa famille sont arrivés ici le 24 de ce mois, de Providence, R. I.

LA TOMBE—Est décédé de la picote le 26 de ce mois, John Carey, âgé de 2 ans.

Est décédé le 23 courant, Marcella Houle âgée de 77 ans. La défunte était native du Canada.


Mardi le 26 de ce mois, les habitants de Lawrence ont eut le plaisir d'avoir le Père de la République Américaine en la personne du Président Théodore Roosevelt, il est arrêté à la gare du Sud de la ville 15 minutes. Il y avait 20,000 à la gare.

Le Rev. J. M. Portal de la paroisse de Ste Anne de cette ville a proposé d'avoir un bazar à la Salle de ville pendant la semaine du 20 octobre, les recettes seront au profit de la nouvelle église.

AMI ACADIEN

27 Aout. 02

CRAMPS,
Pain in the Stomach, Diarrhoea, Dysentery, Colic, Cholera Morbus, Cholera Infantum, Seasickness, and all kinds of Summer Complaint are quickly cured by taking



Dr. Fowler's
Extract of Wild Strawberry.

It has been used by thousands for nearly sixty years—and we have yet to hear a complaint about its action. A few doses have often cured when all other remedies have failed. Its action is Pleasant, Rapid, Reliable and Effectual.

Dr. Fowler's Extract of Wild Strawberry is the original Bowel Complaint Cure.

Refuse Substitutes. They're Dangerous.

SPECIALMENT RECOMMANDEE

LES
Vins de Messe

FABRIQUÉS PAR LA MAISON
A. TOUSSAINT & Cie

Sous le Patronage de
MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC
Et la plupart de
NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES
du Canada

Agents de L'Impartial

M. S. E. GALLANT pour Abram's Village, Urbainville, St. Gilbert et Wellington.

M. PACIFIQUE GALLANT pour St. Chrysostome, Higgins Road et Mo-Isaac Road.

M. ANTOINE GALLANT pour Cape Egmont, Mont-Carmel et St. Timothée.

Ces agents sont autorisés de recevoir l'argent et de donner des Reçus au nom de L'IMPARTIAL.

C'est du Mal d'Estomac et de Rognons

Dont je souffrais, dit M. Joseph Lambert, lorsque j'ai commencé à prendre les PILULES MORO.

L'homme doit avant tout bien digérer les vivres qu'il prend trois fois par jour, pour soutenir et augmenter ses forces.

Un repas mal digéré cause des maux et des fatigues au lieu d'apporter cette nouvelle force, cette vigueur et ce bien-être que l'homme éprouve après un bon repas, pris avec appétit et avec la conviction qu'il sera bien digéré.

L'homme qui souffre de dyspepsie se lève le matin la langue chargée et la bouche mauvaise, il a mal au cœur, quelquefois il vomit, ses repas goûtent mauvais et digèrent très mal.

Il travaille avec peine toute la journée, il est morose et malheureux, tous les dyspeptiques ont des idées noires.

Tout homme qui a à gagner sa vie au bout de ses bras, a besoin d'un bon estomac, ou bien il ne pourra résister longtemps et sera vite obligé de laisser son travail. Le remède par excellence pour guérir ces troubles et donner de la force aux hommes faibles sont les **Pilules Moro**.

Lisez plutôt le témoignage de M. Lambert :



M. JOSEPH LAMBERT.

"Lorsque je commençai à prendre les Pilules Moro, j'étais arrêté de travailler depuis trois mois. J'étais emplié dans un moulin et l'ouvrage que je faisais était assez dur. Je souffrais de cette maladie depuis deux ans ; c'était mon estomac et mes rognons qui me faisaient souffrir. Je continuai cependant à travailler aussi longtemps que je pus, mais à la fin, je fus obligé de laisser mon ouvrage, m'étant impossible de travailler une minute de plus. C'est là qu'après avoir consulté un grand nombre de médecins, je me décidai de prendre les Pilules Moro. Elles me firent dès le commencement un grand bien et en aidant mon appétit et ma digestion me guérirent de mes autres troubles. Elles sont le seul remède qui m'ait donné du soulagement. Pour la dyspepsie et pour donner des forces à un homme faible, elles sont certainement la meilleure médecine possible à prendre."

JOSEPH LAMBERT,
Boite 174, Augusta, Maine.

Les Pilules Moro guérissent aussi, à part la dyspepsie et le mal de rognons, toutes les autres maladies dont les hommes ont si souvent à souffrir, comme le rhumatisme, les douleurs de névralgie, les maux de tête, les humeurs, l'impureté du sang, et dès qu'un homme commence à se sentir faible, il devrait les prendre, afin de ne pas être obligé de laisser son ouvrage, comme l'a fait Monsieur Lambert.

Mes Médecins de la Compagnie Médicale Moro peuvent être vus à leur bureau, au No. 1724 rue Ste-Catherine, tous les jours de la semaine excepté le dimanche, jusqu'à huit heures du soir. Aux hommes qui demeurent à la campagne et qui ne peuvent venir facilement à Montréal, un blanc de traitement leur sera envoyé sur demande, ainsi qu'un petit livret rempli de conseils et d'avis. Les consultations par lettres sont aussi gratuites et absolument confidentielles.

Les Pilules Moro se vendent 50c. la boîte, ou six boîtes pour \$2.50. Si votre marchand ne les tient pas, elles vous seront envoyées sur réception du prix. Adressez vos lettres comme suit :


COMPAGNIE MEDICALE MORO,
1724 rue Ste-Catherine, Montréal.

McQuarrie & Arsenault
AVOCATS, NOTAIRES, & C.
Suhmerside, P. E. I.

(Bureau au dessus du Royal Bank of Canada)

ARGENT A PRETER
Neil McQuarrie, K. C.
Aubin E. Arsenault.

Kidney Disorders
Are no respecter of persons.



People in every walk of life are troubled. Have you a Backache? If you have it is the first sign that the kidneys are not working properly.

A neglected Backache leads to serious Kidney Trouble.

Check it in time by taking

DOAN'S KIDNEY PILLS

"THE GREAT KIDNEY SPECIFIC."

They cure all kinds of Kidney Troubles from Backache to Bright's Disease.

50c. a box or 3 for \$1.25

all dealers or

THE DOAN KIDNEY PILL CO.

Toronto, Ont.

Notice
TO PERSONS IN ARREARS FOR ROAD TAXES.
Provincial Treasury,
26th April, 1902.
Persons in arrears for Road Taxes are reminded that payment without costs may be made to the Provincial Treasurer, Charlottetown, up to the 21st day of May, 1902. After that date, settlement with costs must be made with the Clerk of the County Court, from whom Summonses are ordered to issue, pursuant to the provision of the Act passed this year amending "The Public Road Act, 1901".
Benj. Rogers,
Provincial Treasurer
W. TD.

P. E. ISLAND
AGRICULTURAL and INDUSTRIAL Exhibition
Charlottetown

Sept. 23rd to 26th

Open to the Maritime Provinces

The Largest Prize List Yet

OVER \$6000 OFFERED IN PRIZES

There will be a number of interesting specialties.

Live Stock, Dairy Produce, Poultry, Fruit, Flower and Manufacture entries close 16th September; other entries close 19th September.

Live stock judges will explain their awards.

Illustrated lectures by experts on agricultural subjects almost all the time. A large lecture room provided on the grounds.

TWO DAY'S HORSE RACING
24TH AND 25TH SEPT. \$1250 IN PURSES.

The fastest classes ever started on the Island. Cheap rates on railways and steamboat exhibits. The very lowest excursion rates on all railway and steamboats for visitors. For entry forms, prize lists, race programs and all information, address the Secretary.

F. L. HAZARD C. R. SMALLWOOD
President. Sec-Treas.
July 31st-1 f.

Vin des Carmes
Vin par excellence pour réparer les forces perdues et
FORTIFIER TOUS LES FAIBLES.
Bon pour tous les âges et les
DEUX SEXES,
LES MEILLEURS MEDECINS
Recommandent fortement le
Vin des Carmes
A. Toussaint & Cie.
QUEBEC.